



# REMBOURSEMENTS DE FRAIS SAISON 2022- 2023

## Section ASC TENNIS DE TABLE

### Remboursements des frais de déplacements lors des compétitions concernant les championnats par équipes (régionaux, départementaux, vétérans, jeunes)

Pris en compte à partir du parking du complexe sportif de l'ASC St Apollinaire, d'une distance minimum de 20 km, soit 40 km aller-retour

- Frais d'essence : **0,30 € du km** (montant fixé par l'ASC aux sections)
- Frais d'autoroute sur présentation des justificatifs de tickets de péage

### UNIQUEMENT UN SEUL VEHICULE INDEMNISE POUR UN DEPLACEMENT DE 4 JOUEURS

### **IMPERATIF : à fournir copie carte grise et justificatif lieu de domicile au 1er remboursement**

### Remboursements des frais de réception à domicile (championnat régional ou départemental)

- 5,00 € par personne pour 2 équipes de 4 joueurs soit **40 € - plafond maximum 40 €**

### Remboursement des frais de réception à domicile (championnat vétéran)

en fonction des équipes présentes et du nombre de joueurs composant chaque équipe (2.3 ou 4), soit :  
une moyenne de 4 équipes - 08 à 12 joueurs - plafonné à **50 €**  
une moyenne de 6 équipes - 13 à 16 joueurs - plafonné à **60 €** - supérieur à 16 joueurs, plafonné à **70 €**

### Remboursements des frais de restauration (uniquement championnat régional en déplacement lointain)

- 15,00 € par personne pour 4 personnes soit un maximum de 60 € pour une équipe de 4

### **Pensez à joindre les justificatifs - ticket (s) uniquement des achats ou note de restauration (pas d'alcool sur les notes de remboursement).**

### Autres remboursements compétitions individuelles :

Désignation	Déplacements/péage	Hébergement	Repas	inscriptions
Critérium Départemental	100%	NON	NON	Non pris en charge
Critérium Régional	100%	NON	NON	Non pris en charge
Critérium National	100%	50%	1 repas par jour	Non pris en charge
Final par class. Déptal	NON	NON	NON	Non pris en charge
Final par class. Régional	50%	50%	1 repas	Non pris en charge
Final par class. National	100%	50%	1 repas par jour	Pris en charge
Départementaux Vétérans	NON	NON	NON	Non pris en charge
Régionaux Vétérans	50%	50%	1 repas	Non pris en charge
Nationaux Vétérans	100%	50%	1 repas par jour	Pris en charge
Titres Dépt par catégories	NON	NON	NON	Non pris en charge
Titres Région p/catégories	50%	50%	1 repas	Non pris en charge
Titres Nat par catégories	100%	50%	1 repas par jour	Pris en charge
Autre tournoi individuel	NON	NON	NON	Non pris en charge

- Uniquement un véhicule indemnisé pour déplacement de 4 joueurs et à partir d'une distance minimum de 20 Km
- Hébergement si durée de +2 heures et si horaires compétitions très tôt
- Remboursement repas limité à 12.50 €
- Pour coach jeune de -15 ans (cadet 2 maxi), hébergement pris en charge à 100%

Remboursements des frais de stages **sélection** par Comité, LBFC, FFTT :  
50% pris en charge par le club selon justificatif facture

Remboursements des frais d'arbitrage régional

Concerne les juges arbitrages de nos équipes régionales à domicile soit : 20 € (que ce soit 1 ou 2 équipes)

### **COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?**

En utilisant le formulaire de demande de remboursement disponible **avec tous les justificatifs**

En transmettant le tout, dans les meilleurs délais au trésorier ou en le déposant au local du club dans le casier prévu "des joueurs au Trésorier" ou à l'un des dirigeants.

Pour récupérer le chèque, il sera disponible dans le casier "du Trésorier aux joueurs", en pensant de dater et de signer le reçu en bas du formulaire et de le remettre dans le casier.

Vous pouvez également retirer dans ce casier les attestations de paiement demandées.

### **Achat de matériel "WACK SPORT"**

Commande de matériel adressée par le correspondant du club (Jacques Bertin) au Comité de Côte d'Or (convention avec Wack Sport et CD21)

**Vous aurez 10% de réduction sauf promos - 7.5% seront reversés au club et 7.5 % au Comité**

Le comité adressera la facture au club pour le règlement

Le Club se fera rembourser par la ou les personne (s) ayant effectuée(s) la commande.

Le Trésorier  
Gérard Poifol